Stage de judo

ASM Meudon

**Du Lundi 14 au Vendredi 18 Avril 2025**

Sous la direction de

**Blal OUBRAIM**

**Sébastian RADOVICI**



**Présentation -** **Stage du Lundi 14 au Vendredi 18 Avril 2025**

Le stage se déroulera dans le Centre Sportif de Giffaumont géré par la Ligue de l’Enseignement.

Il est réservé aux jeunes de l’Ecole de Judo **Benjamins nés en 2013 et 2014, et Poussins nés en 2015 et 2016.**

Coordonnées :

Centre de Giffaumont

51290 Giffaumont-Champaubert

03 26 62 10 30

<http://www.ligue55.org/Giffaumont.html>

L’hébergement et toutes les activités se dérouleront au niveau du centre.

Les activités prévues sont :

* Multi-sports
* Vélo
* Kayak
* Judo

Le voyage se fera en minibus.

Le départ se fera lundi 24 avril vers 10h45.

Pour un retour le vendredi 28 avril vers 17h.

Le lieu de rendez-vous se fera sur le parking du gymnase Millandy à Meudon-La-Forêt.

Equipements nécessaires :

* Judogi
* Tenues adaptées à la pratique de sports collectifs (basket, plusieurs joggings…)
* Vêtement de pluie
* Maillot de bain
* Nécessaire de toilette et serviette de bain
* Pharmacie personnelle(aucune médication ne sera délivrée)

**Une réunion d’information se déroulera le mardi 1er avril 2025 à 19h**

**au dojo Millandy**

3 bis rue Georges Millandy 92360 Meudon la Forêt

**Règlement intérieur - Stage du Lundi 14 au Vendredi 18 Avril 2025**

Chaque stagiaire se doit d’accepter, de respecter le règlement intérieur du stage, ainsi que d’observer les règles élémentaires de comportement et d’hygiène.

* Article 1 : Les décisions des responsables du stage en matière d’organisation de la journée et d’entrainement doivent être appliquées
* Article 2 : Les stagiaires se doivent le respect mutuel ainsi qu’envers le personnel encadrant.
* Article 3 : Toute dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition expose son ou ses auteurs, à une exclusion.
* Article 4 : Tous propos déplacés, tenue incorrecte, geste agressif, ou fait troublant la qualité et la sécurité du stage est prohibé.
* Article 5 : Il est interdit aux mineurs de sortir de l’enceinte du stage.
* Article 6 : Tout mineur sous traitement médical doit être en possession de son ordonnance.
* Article 7 : Les comportements à caractère discriminatoires, sont strictement proscrits.
* Article 8 : L’usage du téléphone portable sera interdit, à l’exception du midi et du soir après manger, où l’utilisation pourra autorisée uniquement pour appeler les parents.

**En cas de non-respect de ce règlement :**

Les responsables prendront toutes les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu’au renvoi du stagiaire à la charge des parents.

Le montant du stage ne sera pas remboursé.

Le responsable légal sera tenu de rembourser toutes les dégradations occasionnées par le stagiaire.

**AUTORISATION**

Je soussigné…………………………………………………………………………………………….,

Demeurant ……………………………………………………………………………………………………………………………..

Agissant en qualité de responsable légal du stagiaire………………………………………………………………

Certifie avoir lu les conditions et accepte le présent règlement (Stage du Lundi 14 au Vendredi 18 Avril 2025)

Le ………………………………… à ………………………………………

Signature du responsable légal Signature Stagiaire

**Pièces à Fournir**

Le dossier complet doit être rempli et signé par toutes les parties et remis à l’entraineur avant le **16 février 2025** avec les pièces suivantes :

* Bulletin d’inscription dûment rempli
* L’attestation de natation des 50 mètres
* La fiche sanitaire de liaison
* Règlement par CB, chèque ou virement en
	+ 1 fois **430 €** encaissable le 15 mars (pour faciliter la trésorerie du club)
	+ 2 fois **215 €** encaissable fin février ou début mars et **215 €** pour le solde du stage encaissé fin mars 2025

**Choisissez de préférence le règlement par CB** via HelloAsso :

[**https://www.helloasso.com/associations/asm-judo-meudon/evenements/reglement-asm-judo-2024-2025**](https://www.helloasso.com/associations/asm-judo-meudon/evenements/reglement-asm-judo-2024-2025)

Le montant du stage n’est pas remboursable en cas d’annulation moins de 30 jours avant le départ ou d’interruption de séjour, et ce même si la raison est médicale.

Indiquer le nom du stagiaire lors de votre règlement.

Toutefois si vous rencontrez des difficultés financières nous pouvons trouver des alternatives.

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

N° licence :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail d’un parent :

Téléphone d’un parent :

Tél du stagiaire :

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné………………………………………………………………………………………………………………,

autorise mon enfant, ………………………………………………………………………………………… à participer aux différentes activités programmées par les responsables du **Stage du Lundi 14 au Vendredi 18 Avril 2025**

J’autorise ces derniers à prendre toutes les mesures qu’ils jugeront nécessaires en cas d’urgence médicale.

Le ………………………………… à ………………………………………

Signature,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »